

Urbanisme - Modification des POS Secteurs Nord et Ouest 2^{ème} tranche - Suppression d'un emplacement réservé rue de la Butte

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Mme BRESSAND Jeanine est propriétaire de plusieurs garages situés 5 B rue de la Butte, cadastrés section IK n° 202. Ce bien jouxte l'école des Vieilles Perrières et il est touché par l'emplacement réserve n° 8 au Plan d'Occupation des Sols en vue de réaliser un terrain de sports et de loisirs.

Suite à l'évolution urbanistique et après consultation des services concernés, ce projet d'implantation de terrain de sports et de loisirs est abandonné. Il convient donc de supprimer l'emplacement réservé.

Le Conseil Municipal est donc invité à autoriser la suppression de l'emplacement réservé n° 8 du Plan d'Occupation des Sols secteurs Ouest et Nord 2^{ème} tranche.

Cette modification ne sera exécutoire qu'après accomplissement des mesures de publicité légale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.